L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
DIMANCHE MATIN, 21 MARS.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Théâtre de l'Opéra.

DON JUAN. — LE PONT DES SOUPIRS. — JERUSALEM.

La musique de Mozart date du siècle dernier. Aussi n'y trouve-t-on pas ces effets sonores d'orchestration ou d'ensemble auxquels la facture des maîtres modernes a habitué nos oreilles, et qui ont été comme l'introduction de l'élément dramatique dans les pièces lyriques. Mozart est un de ceux qui ont fait faire le grand progrès à l'orchestration des opéras, mais ce n'est que plus tard que cette science s'est compliquée par la multiplicité des instruments et des effets. On était, au temps de l'illustre maestro, aussi sobre de certaines que l'on en est prodigue aujourd'hui. *Don Juan* a fait sensation à l'époque où cet ouvrage a paru autant par la richesse de son orchestration qui abonde en ravissants détails que par la beauté de ses mélodies. La musique en est savante et par cela même difficile à bien interpréter. Un grand nombre de chanteurs de nos jours ne peuvent l'aborder parce que la plupart, il faut bien le dire, ne sont pas musiciens et que les airs de Mozart ne s'apprennent pas comme ceux de Verdi, en les écoutant seriner deux ou trois fois, mais les artistes que M. Calabrési avait chargés des principaux rôles de *Don Juan* sont tous musiciens et ils se sont acquittés de leur tâche de façon à décider le jeune opérateur que nous avions fondée sur leur savoir et leur talent.

Certes, si la direction se trouvait dans les conditions voulues pour donner dix ou douze fois le même opéra, il y aurait, après quatre ou cinq représentations, à signaler bien des améliorations dans les détails, mais nous pouvons dire que la représentation de *Don Juan*, telle que nous l'avons entendue mardi, a été aussi satisfaisante qu'accorde de celles qui peuvent être données par les troupes des plus grandes villes d'Europe, on n'en excepterait deux ou trois capitales, et c'est là un résultat dont M. Calabrési et ses artistes ont justement le droit d'être fiers.

M. Perrot, parfaitement maître du rôle de Don Juan, en a bien mieux rendu le caractère. Il y a eu plus de naturel et de grâce dans son jeu, et sa voix, assouplie par le travail, a rendu avec plus de suavité toutes les nuances du chant. Ses différents morceaux ont été détaillés avec une grande correction et une certaine élégance. La sérénade a été beaucoup mieux rendue bien qu'on pût plus de tendresse y serait encore à désirer ; mais, somme toute, le rôle de Don Juan est un beau succès pour cet habile chanteur, qui a justifié tout ce que nous avions auguré de son talent au début de la saison. M. Van Hoffen nous a donné un Leporello tout à fait réussi, et son duo avec Don Juan Cetta artiste est devenue bonne coqueluinesse et elle a toutes les qualités voulues pour faire une type bonne à chanter d'opéra comique. C'est le genre vers lequel elle doit diriger ses efforts, elle y réussira très certainement.

MM. Pauffiny et Gaston, se sont très convenablement acquittés, le premier du rôle du Commandeur, le second de celui de Masetto. Enfin, il nous reste à complimenter l'orchestre qui a fidèlement exécuté la musique de Mozart et son habile directeur, au savoir et au zèle duquel revient une bonne partie du succès artistique de cette soirée.

Du Mozart il nous faut passer à Offenbach, de *Don Juan au Pont des Soupirs*. Nous ne chercherons pas de transition, a fait bon l'inscrire de cette qu'aucun orage n'a troublé la seconde représentation qui a été très gaie et très animée, grace au talent comique de MM. Chamouin et Nardin et aux vocalises de Madame Lambelé-Albiana et de Mlle Hasselman. La musique de cette opérette est vive et originale et on y trouvedes mélodies qui ne déparaient certainement pas un opéra comique. Nous mentionnerons au premier tableau la jolie scène de chanteuse par Mlle Hasselman, et la complainte originale de l'amiral Cornarini que M. Gilbert a dite avec beaucoup de verve, au second jubilant le boléro chanté par Mme Lambelé Albiana, puis une chanson de goudolière à laquelle Mlle Chauvenn a prêté le charme de sa jolie voix, et un quatrième tableau le fameux quatuor de femmes par Mme Lambelé-Albiana, Mesdemoiselles Hasselman et Chauvenn et Madame Boudro. Dans ce quatuor il y a un assaut de vocalises entre les deux premières chanteuses que nous vous devons de nommer qui est de plus joli effet et que le public n'essaille pas d'entonnaliement applaudir. Il serait difficile de décerner la palme à l'une ou à l'autre, constatons-nous de les complimenter toutes les deux.

Les situations comiques abondent dans le *Pont des Soupirs* et cette opérette n'aura pas moins de succès que celles qui l'ont précédée sur notre scène.

Le spectacle de ce soir se composera de l'opérette dont nous venons de parler, *Le Pont des Soupirs*, et d'un vaudeville en 3 actes *Un troupier qui suit les Bonnes*. Le théâtre devant être fermé pendant toute la Semaine Sainte, nous pensons qu'il y aura foule ce soir.

Après la Semaine Sainte on reprendra *Don Juan* que peu de personnes ont entendu, et on donnera *Les Martyrs*, *Don Pasquale*, etc.

P. S. — La représentation de *Jérusalem* a eu lieu, hier soir, devant une belle chambrée, en égard au carême. M. Picot nous a paru complétement remis de son indisposition, et, bien qu'il ait dû encore ménager ses forces, il a obtenu beaucoup de succès dans le rôle de Gaston et principalement dans la scène de la déguisation. M. Van Hoffen a chanté avec une grande puissance son grand air de premier acte et les diverses parties de son rôle. Madame Cambier, qui avait chanté la veille la partie de mezzo-soprano, assez grave, de *Stabat*, ne s'en trouvait pas moins un voix pour le rôle élevé d'Hélène. Après avoir chanté très brillamment la Polonaise du second acte et très bien dit son duo avec M. Picot, elle a admirablement tenu sa partie dans le fameux trio du quatrième acte qui a été couvert d'applaudissements et bissé. M. Perrot a très bien interprété le rôle du Comte de Toulouse, et tout l'ouvrage a été bien rendu. Cette dernière notre de cinquième a remporté une excellente impression; à tous ceux qui y ont assisté.

—Il était bien malheureux, pleu ! Tous ceux qui l'ont connu vous le diront. Heureusement il ne l'est plus aujourd'hui : on l'a enterré hier dit la *Liberté*.

Depuis trente ans il s'était connu dans le faubourg du Temple que sous le nom du *père Matère*.

Il était si misérable, en effet, que, en 1847, il était inscrit au bureau de bienfaisance de son arrondissement.

En 1849, à bout de ressources, il demanda à mourir dans les salaires nécessaires avec un homme, son fils et son neveu, furent qui lui fut immédiatement accordée. Chacun des membres de la pauvre famille touchait 2 francs par jour, ce qui ne l'empêchait pas de vaquer à ses occupations ordinaires, tant la misère était grande.

Le chef de la famille, qui était portier, continuait à tirer le cordon, le femme remplissait des chaises toute la journée, le fils cirait les bottes et le neveu, enfin, il n'avait vendu en aide à M. Dubreuil, directeur du Théâtre Carlo Felice de Gênes, président; de MM. les *maires* Gaétano Grilli et Terenzio Orticlani et de MM. Francesco Bonconi et Pierre Tamburini. M. Mariemlia bien voulu accepter la présidence et la direction générale de cette solennité.

Le premier acte de la joute a été donner la préférence, pour les collègues, à la scène de *Symphonie* de *notre* Charubin. Puis le comité a décidé, que pendant deux soirées, on exécuterait un fragment de *Stabat mater*, il y aura en outre un concert entièrement composé de musique de Rossini.

Le meilleur tonique ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ÉCORCE DE CALISAYA, DE HEGKMAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisaya et de pyrophosphate de fer ; elle a toutes les précieuses propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en frisson, et les médecins les plus éminents le recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies. Les médecins de la classe inférieure du public qui ne peuvent supporter le poids de plus lourd. Partant de ce principe, l'orateur, après avoir relevé les différences qui existent entre les portes de lettres vers l'Amérique et l'Australie, n'a pas eu lumière que l'abolition des droits de douane qui existent encore en Angleterre dans un but purement fiscal, ne serait pas pour la prospérité publique un moins grand effet que ne l'a fait, il y a vingt cinq ans, l'abandon du système protectionniste. La tribune aux discours va suspendant les chambres de commerce à prendre ce mouvement avec la même énergie que le Dr jadis la chambre de commerce de Manchester a l'égard des lois sur les céréales.

Le maréchal Serrano, chargé par les Cortès constituantes d'Espagne de former un ministère, a accepté la mission de chef du pouvoir exécutif et a fait, en cette qualité, une nouvelle profession de foi au sein de la Chambre. Il n'a qu'une satisfaction, celle de rentrer dans la vie privée aussitôt que ses services ne seront plus nécessaires à la chose publique. Jusque-là, il tient à ne pas tromper la confiance qu'il a eu, dans l'intention d'abuser de ses pouvoirs et qu'il n'en aurait pas les moyens, ses prérogatives n'ayant qu'une valeur bien fortuite. Enfin il a déclaré que le gouvernement, investi par l'ex-périence des inconvénients de la surveillance des sociétés par l'Etat, désirait leur laisser désormais leur complète liberté d'action.

Un journal français qui a presque un caractère officiel, le *Moniteur de l'Armée*, vient de publier un article dont la discussion avec les assurances parisiques qui se répètent partout ne peut manquer d'être remarqué. C'est une tranche apologie de la guerre qui se termine par cette déclaration que la France n'a pas de conquêtes ambitieuses, qu'elle ne veut ni troubler l'ordre, ni la repos de l'Europe ; mais qu'elle ne désarmera pas tant que sera sûre de dans l'actif de ses armes, parce qu'elle n'oublierai pas ce qu'elle doit à ses troupes vaillantes, et qu'elle saura maintenir en Europe le rang que lui ont fait ses soldats.

Si le *Moniteur de l'Armée* n'était lu qu'en France et que par l'armée française, on ne s'étonnerait point qu'il soulint de pareilles excitations, puisqu'il est convenu que le seul moyen d'entretenir l'esprit militaire du soldat, c'est de toujours lui parler de gloire et lui faire entrevoir la bataille. Mais la feuille est officielle et les affaires et ses déclarations n'auront pas pour effet, à coup sûr, de calmer les susceptibilités et les raisons internationales au de ras sur l'opinion publique.

C'est demain que doit s'engager à la Chambre des Communes la discussion sur la question d'Irlande et la proposition que M. Gladstone présentera est conçue en ces termes :

"Qu'il soit donné lecture des actes relatifs à l'Eglise établie d'Irlande et au collége de Maynooth, et de la première résolution de la Chambre des communes en 1868, relative aussi à l'Eglise d'Irlande. Que la Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner ces actes et cette résolution. En comité, le président demandera à la Chambre d'autoriser la présentation d'un bill pour mettre fin à l'établissement actuel de l'Eglise d'Irlande, pour régler les questions d'intérêt qui y touchent ainsi bien qu'un cottége royal de Maynooth."

La proposition est, comme on le voit, rédigée en termes très larges et qui embrassent toute la question. Mais la discussion en sera très complexe. Ce qui paraît résoudre de cette rédaction, c'est que le gouvernement compte scinder en deux les votes qu'il demandera à la Chambre, ce qui est d'accord, du reste, avec la marche procédurière adoptée par M. Disraeli. Il fera d'abord voter en principe la suppression de l'Eglise établie d'Irlande, puis seront probablement votées successivement les mesures de détail.

L'opposition sur le principe sera très vive et on se plaignera pas d'objecter, du côté des conservateurs, qu'on ne peut voter sur un principe semblable sans connaître dans tous leurs détails les moyens d'exécution. Aussi s'attend-on généralement à ce débat très prolongé. Ce débat très probable qui a fait ajourner à la prochaine session l'autre partie de la question irlandaise, celle qui a trait à la location des terres, qui a pourtant une importance aussi grande que celle relative à l'Eglise. Interpellé à ce sujet, M. Disraeli a déclaré ne pas le gouvernement a répondu par l'organe de M. Fortescue, dont M. Gladstone a ensuite confirmé les déclarations, que le manque de temps rendait absolument impossible toute espèce de proposition à cet égard.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les progrès que font en Angleterre depuis la nouvelle législation sur le droit électoral, le principe jadis très peu goûté de l'instruction obligatoire. Le duc d'Argyll, dans un discours très remarqué prononcé à la Chambre des Lords sur le système éducationnel en vigueur en Ecosse, n'a pas hésité à se prononcer en faveur de ce principe. Quelle un nouveau témoignage de l'action puissante que les dernières réformes électorales en Angleterre exercent sur le développement de l'esprit public.

Les membres de commerce en Angleterre, en leur qualité de corporations indépendantes, ont constitué une fédération composée de délégués choisis dans leur sein et qui se réunissent une fois par an, à Londres, pour délibérer sur les intérêts communs de l'institution. Mardi dernier, cette réunion annuelle a eu lieu sous la présidence de M. Bright, en sa qualité de président du ministère du commerce, sous l'empereur Napoléon III. Le président a prononcé un discours qui a été très remarqué. Il a commencé par exprimer le regret que le ministre actuel du commerce, M. Chichester Fortescue, ne fût pas présent à la réunion. Il a ensuite passé en revue les différentes questions qui intéressent le commerce et l'industrie. La question est à l'ordre du jour en Angleterre. M. Bright n'a pas manqué d'encourager les chambres à soutenir énergiquement le gouvernement dans sa résolution de ne pas laisser augmenter les impôts qui pèsent, surtout appliqué à démontrer que le nouveau ne pouvait pas être rendu responsable de la gestion de la ville de Paris " attendu qu'il ne l'était pas dans l'espèce d'une question politique, mais d'une question administrative," ce qui limite singulièrement la responsabilité du pouvoir auquel celle que la Constitution l'a proclamée. Il a pris aussi la défense des actes de M. Haussmann, tout en reconnaissant que des irrégularités ont été commises et en prouvant que ces actes ne se renouvelleraient plus. Finalement, il a consenti à ce que la Chambre autorisât la ville de Paris à contracter son emprunt directement, et non par des passer par les bureaux du Crédit foncier.

Cette déclaration, accueillie par les applaudissements de la Chambre et qui consolidera un succès très partiel, il est vrai, mais réel, pour l'opposition, qu'on, dans tous les cas, une conciliation importante faite spécialement à M. Ollivier, le jeune Paul et aux sentiments de plus en plus accentués de la fraction de la majorité dont il s'est fait l'organe, a nécessité le renvoi de l'art. 1er du projet de loi à la commission. C'est ce renvoi sera suivi d'un rapport lundi prochain, lour auquel l'assemblée a ajourné la suite de son délibération.

Le ministère d'Etat a fait, en outre, présenter une modification importante à la législation qui régit aujourd'hui les sociétés financières. Il a déclaré que le gouvernement, instruit par l'expérience